



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du cadastre et de la géomatique
Rue Joseph-Piller 13, CH-1701 Fribourg

Aux bureaux privés de géomètres
du Canton de Fribourg

Service du cadastre et de la géomatique SCG
Amt für Vermessung und Geomatik VGA

Rue Joseph-Piller 13, CH-1701 Fribourg

T +41 26 305 35 56
www.fr.ch/scg

—
Réf: Ludovic Rey
T direct: +41 26 305 35 48
Courriel: ludovic.rey@fr.ch

Fribourg, le 3 mai 2021

SCG-Express n° 2021 / 1

Communications concernant la mensuration officielle

Messieurs les géomètres brevetés,
Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons les informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de mensuration officielle.

Contenu :

1. Nouvelle version des directives MO
2. Traitements sur les labels de nomenclature et adresse
3. Abandon de la limitation de la CS au périmètre des plans
4. Projet iMO-RF – implication pour la conservation (rappel)
 - 4.1. Traitement des verbaux et protocole MO dans les secteurs en MCA
 - 4.2. Réduction du nombre de dossier technique
5. Gratuité des géodonnées et accès aux géodonnées de la mensuration officielle
6. Transformation MN03 <-> MN95
7. Evaluation des bureaux privés de géomètres

1. Nouvelle version des directives MO

Une nouvelle version de la directive MO est disponible en ligne sur notre site www.fr.ch/scg.

Les modifications concernent principalement le chapitre XI Renouvellement.

2. Traitements sur les labels de nomenclature et adresse

Suite à la mise en production des tronçons de rue en décembre 2020, chaque localisation s'est vue attribuer un label *PosNom_localisation* conformément au modèle de données MD.01-MO-CH. Ceci a engendré la création de doublons entre les couches d'information *Adresses de bâtiments* et *Nomenclature*. Les labels *PosNom_local* superflus ont été supprimés en date du 30 avril 2021.

Par conséquent, nous vous invitons à prendre les dispositions adéquates afin de représenter les labels *PosNom_localisation* dans vos applications cartographiques et les extraits de données de la MO. Lors de vos travaux de conservation, vous veillerez également à ne pas introduire de nouveaux labels *PosNom_local* dans les périmètres où les labels *PosNom_localisation* fournissent l'information nécessaire.

3. Abandon de la limitation de la CS au périmètre des plans

Afin de mieux répondre à la pratique actuelle, notamment dans le cadre des travaux de mise à jour périodique, le SCG préconise de ne plus couper inutilement les objets des couches d'information *couverture du sol*, *objet divers* et *nomenclature* selon les périmètres des plans. Accessoirement, cette mesure anticipe l'abandon de la répartition des plans annoncé avec le passage au modèle de données modulaire DM.flex.

Cette mesure fait appel au bon sens. Chacun-e veillera donc à créer des partitions pertinentes tout en conservant des géométries appropriées qui permettent une conservation de la MO rationnelle. On évitera par exemple la saisie d'une couverture du sol *route* pour toute une commune.

Ces recommandations s'appliquent également aux entreprises de premier relevé en cours.

4. Projet iMO-RF – implication pour la conservation (rappel)

L'introduction de l'iMO-RF permettra un échange plus rationnel des données cadastrales avec les registres fonciers. Le modèle de données de l'iMO-RF implique toutefois certaines adaptations qui sont rappelées pour certaines, ci-après. La date de mise en production de l'application vous sera communiqué de manière précise prochainement.

4.1. Traitement des verbaux et protocole MO dans les secteurs en MCA

Pour un dossier technique ou un protocole MO en secteur MCA, pour lequel un cadastre transitoire (CT) est déposé au registre foncier, **il est obligatoire de générer le verbal avec toutes les pièces jointes nécessaires à la mise à jour du CT**. Avec l'iMO-RF, le verbal sera transmis électroniquement au registre foncier lors de la vérification.

4.2. Réduction du nombre de dossier technique

Pour la mise en production de l'iMO-RF, le nombre de verbaux techniques validés qui n'ont pas encore été déposé au registre foncier doit être réduit à son strict minimum.

A ce titre, nous vous remercions de déposer sans délai au registre foncier les verbaux techniques validés et encore en votre possession.

5. Gratuité des géodonnées et accès aux géodonnées de la mensuration officielle

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Canton de Fribourg offre l'accès aux géodonnées de la mensuration officielle. Il s'agit d'une étape importante dans le processus de mise en œuvre de l'Open Government Data (OGD) au sein de l'administration cantonale.

Les modalités d'accès aux géodonnées de la MO sont précisées dans un [article](#) spécifique.

L'Etat de Fribourg renonce à percevoir les émoluments de diffusion et par voie de conséquence, supprime la diffusion manuelle de son catalogue de prestations.

Par voie de conséquence, le montant forfaitaire annuel au sens de l'art 59 al 4 RMO, perçu par le SCG auprès des géomètres officiels est abandonné avec effet au 1^{er} janvier 2021. La possibilité de répercuter ce montant sur les utilisateurs des données disparaît quant à elle à compter de ce jour.

6. Transformation MN03 <-> MN95

Le changement de cadre de référence MN03-MN95 a été mis en œuvre conformément à l'art. 53 OGéo. Pour cette raison, le service de transformation en ligne avec FRENyx16 n'est plus disponible.

Si une transformation s'avèrerait toutefois nécessaire, nous vous renvoyons au module TRANSINT de swisstopo. Ce logiciel a été mis à disposition gratuitement avec GeoSuite. Le fichier de transformation nécessaire « FRENyx16.dat » est disponible en ligne sur notre site www.fr.ch/scg. La transformation des fichiers MN03 vers le MN95 ne doit en principe être effectuée qu'une seule fois.

7. Evaluation des bureaux privés de géomètres

Conformément à ce qui a été annoncé par courrier du 5 juillet 2019, la phase d'initiation s'est achevée au 31 décembre 2020. La notation pour cette phase vous est parvenue en date du 15 janvier dernier.

Depuis le début de cette année, la notation est utilisée pour l'évaluation des documents de soumission qui sont remis au SCG.

La prochaine évaluation des bureaux aura lieu en fin d'année 2021.

Nous vous prions d'accorder bon accueil à la présente, et vous adressons, Messieurs les géomètres officiels, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Sign. François Gigon
Géomètre cantonal

Sign. Ludovic Rey
Géomètre cantonal adjoint